

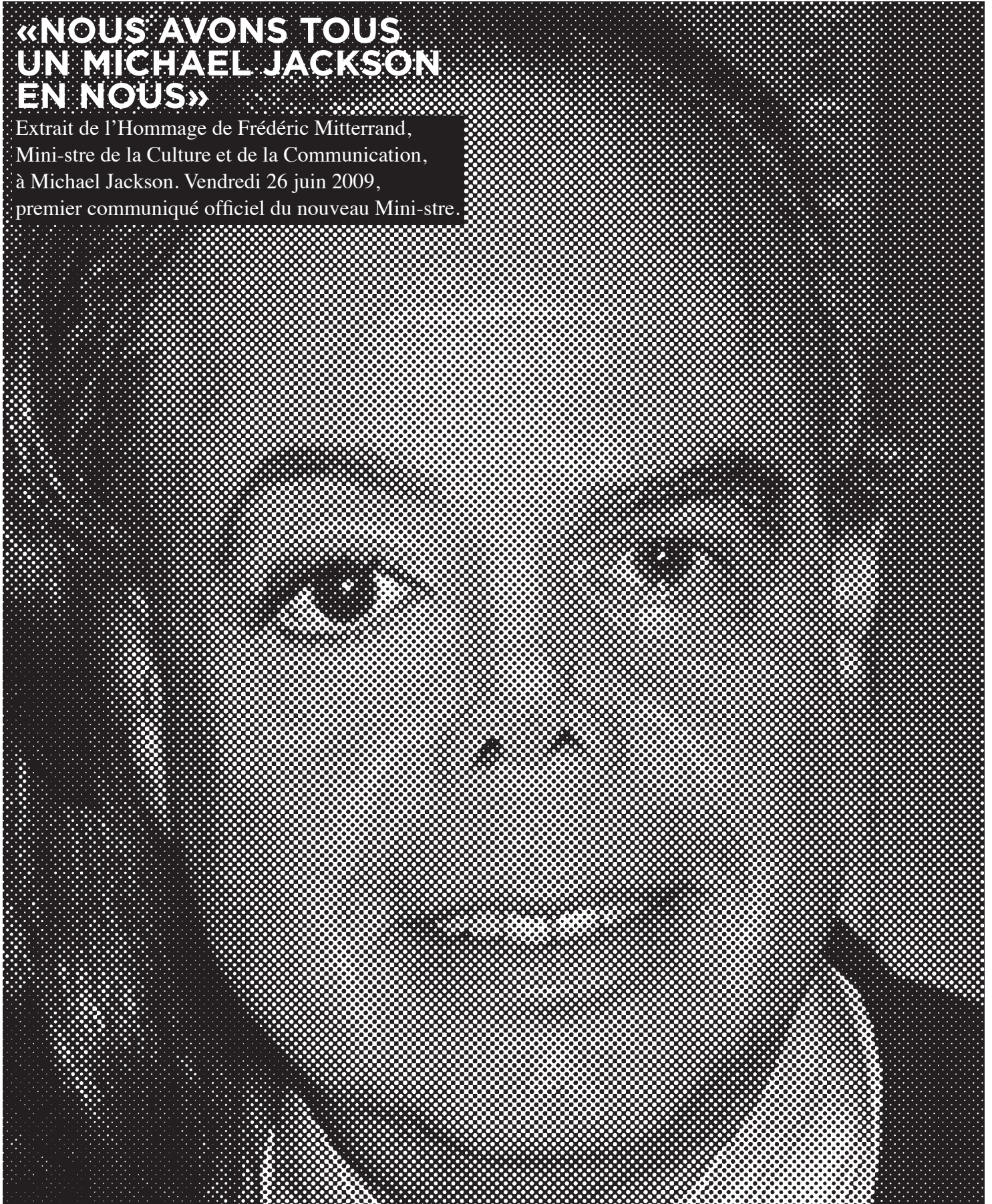
# CAMP CAMP

IN DOG WE TRUST

N° 2 - 12 JUILLET 2009 - CLASSEMENT EN TRÉSOR NATIONAL EN COURS - WWW.LFKS.NET

## «NOUS AVONS TOUS UN MICHAEL JACKSON EN NOUS»

Extrait de l'Hommage de Frédéric Mitterrand,  
Mini-stre de la Culture et de la Communication,  
à Michael Jackson. Vendredi 26 juin 2009,  
premier communiqué officiel du nouveau Mini-stre.



ICI FIGURAIT UNE PHOTO DOCUMENTAIRE PRISE DANS UN AÉROPORT, MONTRANT 4 POLICIERS BLANCS EN TENUES PORTANT ENSEMBLE SUR UN TARMAC UN HOMME NOIR EN MESURE D'EXPULSION D'UN TERRITOIRE OCCIDENTALE. L'HOMME EST MENOTTÉ LES MAINS DANS LE DOS. SE RÉPARTISSANT LA CHARGE, LES 4 POLICIERS LE PORTENT DANS LES AIRS, COMME S'IL S'AGISSAIT D'UN VIEUX TAPIS. L'HOMME EST PORTÉ LE VENTRE TOURNÉ VERS LE SOL. IL TENTE DE RELEVER LA TÊTE, COMME POUR CHERCHER UN FIL DE DIGNITÉ, POUR NE PAS ÊTRE ENTIÈREMENT RÉDUIT À L'ÉTAT D'OBJET, DE PAQUET, D'ENCOMBRANT.

CETTE MÉTHODE POLICIÈRE A UN NOM : C'EST UNE BASCULE ; ELLE PERMET D'EMBARQUER QUELQU'UN DANS UN AVION CONTRE SON GRÉ.

L'AGENCE REUTER NOUS A MENACÉS ET A EXIGÉ QUE CETTE PHOTO SOIT RETIRÉE DU SITE DE LFKs, AU NOM DU « DROIT D'AUTEUR ». UNE PHOTO ATTESTANT DE LA TOTALE NÉGATION DE LA VALEUR D'UN ÊTRE HUMAIN, VIOLENTÉ, SUPPLICIÉ, DÉPORTÉ CONTRE SON GRÉ, EST POUR CERTAINS UNE SOURCE DE REVENU SI RAISONNABLE QU'UN USAGE MILITANT ET NON-COMMERCIAL DOIT ÊTRE TRAQUÉ ET INTERDIT.

DANS UN MONDE LIBÉRAL SÛR DE LUI, LA NÉGATION DE LA DIGNITÉ HUMAINE PRODUIT DE LA VALEUR COMMERCIALE IDÉALE : ELLE GÉNÈRE DU « DROIT D'AUTEUR ».

UNE QUESTION DÈS LORS SE POSE : COMMENT NE PAS SE RÉJOUIR DE VOIR UNE CIVILISATION DE CE GENRE ARRIVÉE À SON CRÉPUSCULE ?

C'est dans la guerre de conquête menée par les Français en Algérie qu'apparaît la première fois une mesure d'internement administratif : un maintien en rétention des personnes que l'administration décide seule et directement. Il s'agissait que les « indigènes » potentiellement dangereux pour l'envahisseur et ses intérêts immédiats fussent rapidement isolés et contraints. À cela, l'internement administratif, parce qu'il dispensait de toute procédure judiciaire, ne nécessitait l'établissement ni la documentation d'aucune faute ni délit, parce qu'il était sans durée ni limite posée à l'exercice de la contrainte, parce qu'il était sans appel, sans recours, était idéal. Son principe fut autorisé et succinctement décrit dans un arrêté ministériel français en septembre 1834<sup>1</sup>. D'abord mesure strictement coloniale, réservée aux « Arabes » et outil seulement d'une invasion, l'internement administratif s'installa dans le temps et fut détaché du contexte de la guerre. Il se banalisa<sup>2</sup>. Dans l'Algérie pacifiée et rudement colonisée, toute opposition d'un « indigène » à un agent de l'administration française de quelque échelon que ce soit pouvait causer un internement immédiat et sans durée définie ; le pouvoir des fonctionnaires coloniaux sur les populations envahies était exorbitant<sup>3</sup>.

« L'indigène », du simple fait qu'il soit, risquait à chaque instant une défaite indéfinie de tous ses droits ; il ne s'agissait donc pas d'un homme, en tout cas pas tel que l'homme se trouvait reconnu par l'inaliénabilité de ses droits fondamentaux dans la constitution française post-révolutionnaire. Ce que pouvait l'administration coloniale à travers le camp d'internement, elle ne le pouvait qu'à la condition d'une déconsidération majeure de l'humanité des populations colonisées<sup>4</sup>.

La crainte que l'arbitraire des internements administratifs installait dans l'esprit des populations algériennes était considérable. Fort appréciée à cet effet par l'envahisseur français, l'expérience algérienne vint à servir son empire colonial tout entier, aux dimensions duquel la mesure fut élargie et plusieurs fois adaptée<sup>5</sup>. Et tandis que les camps se répandaient dans les colonies de France, le succès d'un principe d'internement administratif des étrangers déjà était plus large que cela.

Dès 1871, la Prusse avait adapté en Europe l'invention coloniale française. Sous le nom de Schutzhaft, une détention protective fut ajoutée à la panoplie répressive que la Prusse déployait contre les peuples qu'elle dominait sur les zones nouvellement conquises de son immense territoire d'influence, et particulièrement contre les Polonais. Contre leur culture, leur identité et leur langue, la lutte des gouvernements de Bismark et de Bülow fut acharnée. Les nazis à leur tour, très tôt dans leur sinistre carrière, s'appuyèrent sur la méthode prussienne d'une détention dite protective et sur la base légale que celle-ci donnait à leurs ambitions criminelles, pour contraindre et neutraliser les socialistes et communistes allemands et,

de façon générale, toute opposition politique. Puis, le 2 février 1933, par décret d'urgence, Hitler fit pousser plus loin encore le principe de Schutzhaft : il déclara la suspension de tous les droits fondamentaux que l'internement administratif jusque-là seulement impliquait. Quelques semaines plus tard, Himmler pouvait annoncer l'ouverture du premier camp de concentration.

Bien que le nazisme fit rapidement glisser le camp de « concentration » dans une toute autre dimension que le camp « d'internement » – celle de la dégradation absolue des êtres et de leur élimination physique massive –, les dispositions administratives coloniales qu'avait expérimentées la France afin de faciliter la rétention des « indigènes » de l'Algérie doivent être considérées comme l'un des fondements importants de l'appareil répressif et génocidaire nazi.

Le régime prussien fut, certes, le premier à établir la rétention administrative en Europe, mais les Français un peu plus tard ne manquèrent pas de faire une importation directe de leur expérience coloniale pour l'appliquer à la gestion des étrangers présents sur le territoire national français. La Première Guerre Mondiale fut l'occasion de l'établissement par le Ministère de l'Intérieur d'un dispositif de camps d'internement administratif dans l'ouest et le sud-est du pays. Sa gestion entière fut confiée à la Sûreté Générale, ancêtre de la Police Nationale. 150.000 civils furent internés entre 1914 et 1920 : des « civils ennemis » (Allemands, Autrichiens, Ottomans de France), des « suspects nationaux » (Alsaciens, nomades, clochards), des prostituées, des Chinois, bien sûr des indigènes des colonies, ainsi que des soldats russes… Mis en sommeil au lendemain de la « Grande boucherie », le dispositif fut réactivé à l'approche de la Seconde Guerre Mondiale. En 1933, des Juifs allemands réfugiés en France furent internés selon le même principe et sur les mêmes sites. Avec l'arrivée massive de réfugiés espagnols en 1936-39, de nouveaux camps furent bâtis en grand nombre et à la hâte ; le rythme des enfermements s'accéléra : des centaines de milliers de personnes passaient désormais par les camps de la Sûreté. En 1938, un décret du Ministre de l'Intérieur du gouvernement Daladier, Albert Sarrault – qui fut aussi l'administrateur colonial que Hô Chi Minh a violemment dépeint dans ses écrits<sup>6</sup> – élargit encore les possibilités d'internement des étrangers considérés comme menaçant la sécurité nationale : des Allemands, toujours plus d'Espagnols, des indigènes<sup>7</sup>, étaient enfermés en masse. Dans certains camps français, des familles étrangères entières restèrent alors retenues jusqu'en décembre 1945.

Après la Seconde Guerre Mondiale, les camps d'internement en Europe s'étaient non seulement maintenus, mais répandus encore. Ils perdaient ça et là leur nom, un peu de leur brutalité, mais rien de leur fonction essentielle :

le contrôle et la neutralisation massifs des étrangers et des individus suspects de pouvoir troubler la sécurité… Dans plusieurs pays européens, dont la France, les camps furent intégrés à des dispositifs dérogatoires des politiques de l'immigration. C'est ainsi qu'en 1962, 42.500 Algériens ayant défendu les intérêts français en Algérie durant la Guerre de Libération – des Harkis<sup>8</sup> –, à leur arrivée en France, furent dirigés vers tous les camps disponibles. L'on fit rester plus de 12.000 d'entre eux sous des tentes montées à la hâte dans un camp du Larzac à peine vidé des militants du FLN<sup>9</sup> qui y avaient été retenus. La France eut donc l'élégance d'installer ses défenseurs et amis dans le camp encore chaud de la séquestration de ses opposants de la colonie algérienne et de ses ennemis de guerre. D'autres furent stockés dans d'anciens camps pour Juifs et Espagnols comme Sainte-Livrade-sur-Lot, Bias et Rivesaltes – Rivesaltes, que les gouvernements socialistes exploiteront encore à partir de 1984 à l'internement de migrants sans papiers et qui ne désemplira plus jusqu'à sa fermeture en 2007. Les conditions de vie des Harkis maintenus plusieurs années dans les camps ont été terribles et la gestion par les administrations désastreuse. Peu à peu des solutions de reclassement dans des foyers pour travailleurs pauvres et indigents ont été proposées à une partie d'entre eux. D'autres, orientés vers des emplois des Eaux et Forêts, ont été envoyés dans des Hameaux forestiers. Mais l'incroyable est que les jeunes gens parmi eux qui refusaient ces conditions et se révoltaient étaient, eux, enfermés dans des camps disciplinaires<sup>10</sup>.

À partir de 1966-67, les camps d'internement administratif ont été, pour un temps, quasi entièrement désactivés en Europe. Un recul de l'arbitraire à mettre en relation avec le renflement important et rapide de l'esprit de liberté qui soufflait sur cette période, l'émancipation des pays colonisés, la révolution étudiante et ouvrière, les bouleversements profonds que subissaient les vieilles sociétés européennes et une capacité de protestation et de révolte acquise par les peuples telle qu'elle incita pour un temps les organisations policières et sécuritaires à la prudence.

*suite au N° 3*

<sup>1</sup>. L'arrêté de 1834 fut complété en avril 1841, puis en août 1945.

<sup>2</sup>. L'internement administratif survécut finalement à tous les changements de gouvernement et de politique générale en France. Sous la III<sup>ème</sup> République, une décision ministérielle vint le confirmer le 27 décembre 1897.

<sup>3</sup>. Arriva un temps où, un défaut de salut aux couleurs françaises montantes ou amenées, un pèlerinage à La Mecque non autorisé par l'administration, suffisaient à la décision d'un enfermement immédiat et sans condition.

<sup>4</sup>. Cette condition de l'existence d'un camp est invariable.

<sup>5</sup>. La Nouvelle-Calédonie en hérita en juillet 1887, l'Indochine en octobre 1904, l'Afrique de l'Ouest Française en novembre 1904, l'Afrique Équatoriale le 31 mai 1910.

<sup>6</sup>. Le Procès de la Colonisation Française, Paris, 1925.

<sup>7</sup>. Algériens, Sénégalais, Malgaches, Vietnamiens.

<sup>8</sup>. Militaires indigènes d'Afrique du Nord qui servaient dans une milice supplétive – une harka – aux côtés des Français.

<sup>9</sup>. Front de Libération Nationale, parti politique algérien luttant pour l'indépendance.

<sup>10</sup>. Comme Saint Maurice l'Ardoise dans le Gard.



# NUISANCES DE L'ART DANS LES MUSEES

L'affaire à véritablement pris de l'importance à la suite du procès intenté par l'artiste Wolfgang U-Wolf contre le Musée municipal des Beaux-Arts de Boulogne. Au delà du fait divers proprement dit, la question que soulève sa requête concerne tous les établissements culturels et les lieux d'exposition. Au terme de sa plainte, l'artiste rend en effet responsable le musée du fait d'une négligence du personnel d'avoir détourné le sens de son œuvre en la confrontant d'une manière qui pouvait passer aux yeux du public pour intentionnelle à une autre œuvre d'un tout autre genre, lui faisant jouer le rôle, y compris aux yeux de la presse, de je cite : « supplétif burlesque ». Le responsable des services techniques n'a pas encore été convoqué par sa Direction, mais il est à craindre

que celui-ci ne rencontre le sort qui a été fait à quelques-uns de ses collègues de la profession ces temps derniers et pour des motifs finalement assez analogues.

Pour nous éclairer sur cette épineuse question qui touche à la fois l'esthétique, l'éthique, la culture, le droit du travail, celui de la propriété et de l'intégrité des œuvres et la nécessaire marge de liberté des responsables de musée dans les choix d'exposition, nous avons invité un spécialiste en la matière.

- *Madame Klorane Merenmaid, vous avez été commissaire de très grandes expositions européennes et êtes l'auteur de deux ouvrages sur les questions relatives à la volonté et à l'intentionnalité dans l'art contemporain, ainsi*

*que d'un documentaire qui fait aujourd'hui référence sur ces questions et vous avez accepté d'être avec nous aujourd'hui, merci !*

- Merci, bonjour !

- *Pouvez-vous nous rappeler les faits concernant cette affaire ?*

- Tout commence par une exposition sur le maniérisme au Musée des Beaux-Arts de Boulogne, comprenant notamment le célèbre tableau intitulé *Le Repos pendant la fuite en Égypte* de Jacopo Bassano, peintre vénitien du XVI<sup>ème</sup>. Cette œuvre de grand format, prêtée au musée pour compléter son exposition sur les peintres maniéristes, était exposée au public avec deux autres dans une salle du rez-de-chaussée depuis plusieurs mois. Et voici qu'une

dizaine de jours avant la fin de l'exposition, un livreur apporte au musée une des pièces d'une future exposition, d'art contemporain cette fois, et dont le thème est « Loisir de l'art ». Il s'agit d'un ensemble de vingt chaises longues toutes fabriquées par l'artiste et comportant d'infimes jeux internes de teintes et d'assemblages destinés à donner à l'ensemble, je cite l'auteur : « cet indécidable air de famille qu'ont toutes les familles et qui fait d'elles des familles, surtout quand elles sont en vacances. » Ne sachant où les entreposer, le garçon de courses à d'abord déplié les chaises longues et, ayant conscience d'être dans un musée, les a soigneusement disposées sous une grande toile de façon ordonnée et parfaitement alignée. Il en a aligné huit de la sorte, puis a continué sous une autre toile et comme il en restait quatre, il les a placées sans les déplier dans un angle de mur. C'est un article de presse, décrivant cette installation comme « prodigieuse de comique et d'anticonformisme vivifiant » et l'attribuant à la jeune responsable du musée, qui a déclenché la colère de l'artiste Wolfgang U-Wolf...

- *Il se serait par dessus tout senti blessé par ce passage de l'article, je lis : « on peut y voir un rehaussement comique de la prétention de l'art par la banalité des chaises longues inspirant la flemme et le désintéret pour la culture accentuée par quatre de ces chaises pliées debout dans un angle près de la troisième toile de Bassano, intitulée précisément Le Repos pendant la fuite en Égypte en forme de signe affirmé de résignation, de renoncement ou plus expéditivement encore de geste de désacralisation de la peinture. » Mais du fait de cet incident, l'exposition de son travail a dû être reportée sine die...*  
- Exactement, et cela alors que le propos de l'artiste, dans son œuvre en général et dans celle-ci à base de chaises longues en particulier, vise à faire réfléchir le visiteur sur sa propre disposition à la créativité.

- *Je m'adresse ici à la spécialiste en art contemporain : Klorane Merenmaid, convient-il d'accorder à cet incident et au-delà à un certain remue-ménage dans l'art ces derniers temps, une signification profonde ?*

- Une signification, c'est certain. Laquelle, il est encore trop tôt pour se prononcer, il ne faut jamais se hâter de juger dans ce genre de choses. Il faut laisser le temps agir.

- *Ha ! Mais l'éventuel licenciement d'un responsable technique, la mise en cause de commissaires d'exposition, de responsables de musées comme ici, cela réclame peut-être une prise de position qui n'est pas seulement d'ordre artistique...*

- Je sais, mais le problème est plus vaste. Je pourrais même ajouter à ces faits, déplorables au demeurant, qu'un délégué du personnel d'un musée municipal de la Région Nord Pas de Calais, par exemple, a été mis en cause pour avoir laissé traîner un tas de vieux vêtements, pantalons, vestes et autre effets de lingerie, près d'une issue de secours de la Salle des Audiences du tout nouveau Musée d'Arras, et cela sans

la moindre indication claire pour éviter que le public ne se méprenne et ne voie dans ce qui n'était qu'une négligence professionnelle, une installation pouvant être attribué à Christian Boltanski. Ici, c'est le public qui a protesté. Un couple de visiteurs a demandé à la direction qu'on leur fasse des excuses publiques venant officiellement du Musée pour les avoir laissés se fourvoyer et par voie de conséquence s'être ridiculisés devant des jeunes gens qui étaient là en affirmant qu'il s'agissait bel et bien d'une œuvre du maître contemporain cité. Là, le technicien a dû être sanctionné. Pas seulement pour sa négligence en matière de gardiennage, mais aussi pour négligence à l'endroit du sens artistique pouvant résulter de sa négligence.

- *Mais c'est tout à fait surprenant, peut-on sanctionner quelqu'un pour avoir fait de l'art sans le savoir ?*

- La question ne se pose pas exactement dans ces termes. Les œuvres sont assurées, elles ont un propriétaire et un auteur et c'est en cela qu'elles existent en tant qu'œuvres à la place de n'importe quoi d'autre. C'est clair ? Que quelqu'un fasse œuvre sans le savoir, c'est déjà assez grotesque et mériterait, venant d'un employé des musées, une sanction au même titre qu'un faussaire, incompetent ou involontaire ce qui revient au même. Chacun doit savoir non seulement ce qu'il doit faire, mais aussi ce qu'il ne doit pas faire. En art, c'est essentiel ou alors il faut changer de métier. Que dirait-on d'un épicier qui installerait dans le réfrigérateur de sa boutique ses provisions personnelles de la semaine, ses restes de la veille, ses vaccins pour les enfants ?

- *Vous êtes donc assez clairement pour des sanctions ?*

- Oui ! Je le déplore, mais je crois qu'il faut faire vite avant que les choses ne prennent un tour plus catastrophique. Les exemples s'accumulent de situations réellement navrantes de ce genre risquent d'aboutir à installer à force de confusion un véritable mépris pour l'art dans le public.

Certains cas sont indémêlables. Une partie d'une maison voisine récemment acquise par le Musée de Tours laissait voir un assez grand mur de salle de bain au carrelage blanc sur lequel était inscrit « carrelage » et non l'indication usuelle « carrelage d'entreprise, travaux en cours » assortie du cachet de l'entrepreneur, ce qui évidemment a induit en erreur bien des amateurs d'art contemporain voyant dans cet écriteau pour certains le cartel d'une pièce du sculpteur Jean-Pierre Raynaud et pour d'autres une allusion malicieuse à l'urinoir de Marcel Duchamp portant l'indication « fontaine », sinon au tableau célèbre : « ceci n'est pas une pipe » de Magritte. Ici la tromperie pouvant résider dans la trop simple évidence de l'indication « carrelage », laquelle pouvait laisser entendre que, si ailleurs le nom vaut pour désignation de la chose, cette évidence soulignée de la sorte dans le contexte du musée d'art ne pouvait qu'inciter le spectateur à voir en lieu et place du carrelage n'importe quoi d'autre du fait de l'insistance portée sur le fait de nommer l'évidence. On pourrait citer d'autres cas encore ayant provoqué

l'indignation ou la colère des amateurs d'art, comme cet ensemble de trois néons disposés en bouquet dans un angle de mur dans une galerie d'art menacée de fermeture par le personnel de nettoyage et évoquant trompeusement le travail de Sol Lewitt.

- *Mais, à ce train là, toute chose finit par évoquer... N'est-ce pas plutôt le rôle d'un responsable de traquer ce qui peut faire penser à de l'art alors que ça n'en est pas ?*

- Bien sûr, mais on ne peut pas tout surveiller, c'est une affaire de professionnalisme collectif, il s'agit de savoir que tout fait signe et sens. Tenez, c'est comme cette histoire de motocyclette outrageusement décorée d'autocollants représentant des femmes nues laissée par mégarde par un garçon de courses dans la cour du Musée Réattu quelques minutes avant l'ouverture officielle des Rencontres de la Photographie à Arles. On l'a vue comme un objet significatif de la vie et de la carrière de l'artiste Julien Leclergue dont c'était le jour de célébration publique du quatre-vingtième anniversaire. Une pareille chose n'est pas admissible.

- *Je vous concède qu'il y a là quelque chose de troublant. Mais, au risque de vous choquer, permettez-moi cette question : comment un employé pourrait-il s'empêcher de faire de l'art aujourd'hui sauf à connaître tout, et je dis bien tout de ce qui a été fait dans la contestation de l'art par l'art, dans l'art du mépris de l'art ou de la destruction de l'art ou encore de l'art une fois acquis la fin de l'art, l'inutilité et l'intérêt de l'art depuis le début du vingtième siècle . Et si un tel homme existait et qu'il possède ce savoir, comment pourrait-il se contenter d'un poste de simple technicien ? En regard de quoi il faut s'attendre à ce que, plus un employé est ignorant de l'art contemporain et plus les risques sont grands de le voir faire malgré lui une pièce décisive et même radicale du fait précisément de son ignorance et de son manque de précautions, comme c'est le cas pour les événements que nous venons de citer.*

- C'est tout à fait juste, je dois vous l'accorder. Personnellement, je crois qu'il faudrait instruire les membres des personnels techniques dans le cadre de la protection du salarié et d'abord pour les protéger d'eux-mêmes en quelque sorte en les protégeant de leur ignorance. La confusion est telle à présent qu'il devient nécessaire de recourir aux sanctions si nous voulons afficher aux yeux du public une véritable maîtrise des événements auxquels nous l'invitons. À ce niveau aussi le public a droit à la clarté. À la clarté, quand il s'engage à venir voir untel ou untel, de ne pas voir ou croire voir tel ou tel autre ou je ne sais quelle référence à tel autre encore, cela sous prétexte que des techniciens sont ignares en matière d'art et qu'on ne peut pas leur en demander davantage. Artistes, public, commissaires et techniciens, nous avons tout à gagner à ce que les règles soient respectées, nous avons tout à gagner à instaurer un véritable contrat moral vis-à-vis de l'art et pour cela nous devons commencer par donner l'exemple.





LE BOURRE-CAR BIENTÔT INTERDIT EN FRANCE



# RÉSERVOIRS DE CHAIR

## Deuxième partie

Banlieues, immigration, différences, expressions culturelles, identité et manque d'identité : autant d'escroqueries intellectuelles, de fables aux senteurs sociologiques destinées à donner un contenu à ce qu'il est convenu de nommer le « problème des banlieues ».

Mais il n'y a plus de banlieues, de cités, de ghettos. Ces mots appellent des significations périmées et des images anciennes qui sont destinées à cacher l'essentiel. Ce dont il s'agit, c'est de territoires sans contour, protéiformes et gigantesques qui enserrent ces souvenirs de ville que l'on appelle parfois « centres historiques », lesquels abritent cette petite bourgeoisie aux revenus finalement modestes et aux ambitions pitoyables que l'on connaît. Et ces territoires sont jusqu'à dix fois plus importants et plus étendus en population et en superficie que ce dont ils sont censés former la périphérie. Si bien que, ne serait-ce qu'au simple examen d'une carte IGN, le mot banlieue tant employé n'a plus aucun sens. L'objectif de cette mystification, c'est de faire passer pour un fait urbain – et donc de laisser planer l'idée qu'il existe des solutions urbaines et sociales à cela – un scandale moral et politique qui concerne l'humiliation de millions d'êtres humains sans plus aucune prise sur leur vie. La base sur laquelle s'appuie cette mystification, c'est le relevé en termes sociologiques de la manifestation sur le plan urbain d'une situation qui n'est certainement pas d'origine urbaine mais économique, sociale, culturelle et politique – en un mot qui relève de l'état contemporain de la domination d'une petite mais surpuissante population de privilégiés sur le reste de l'humanité.

Les banlieues, comme ailleurs les bidonvilles ou les ruines modernes qui forment le centre des grandes villes africaines, ne sont qu'une manifestation sur le plan urbain parmi d'autres de la sauvagerie instituée qui règne à l'échelle planétaire.

Le plus étrange est que tous ou presque se ruent dans cette supercherie, chacun y ajoutant ses certitudes, ses doutes, ses observations ou ses compléments imaginaires personnels. C'est en somme comme si l'effarement du réel vu de trop près était tel que cette mystification – même grotesque – était une véritable providence pour regarder ailleurs, pour s'affairer sur les contours. Sur ce point, il n'est guère permis d'en douter : s'il existe un quelconque consensus dans cette société, une réelle homogénéité du corps social,

c'est bien dans la volonté de nier l'état de la condition sociale et humaine de ce temps, c'est l'entente générale qui sévit pour poser à l'envers la question de sa désintégration. Mais sans doute ce mensonge puéril, cette pauvre mystification sont-ils la dernière chose solide et architecturée qui demeure en usage dans les décombres du monde. Tout concourt à en attester, il n'est qu'à voir l'obstination hargneuse mise à accréditer ces paravents de la décomposition sociale pour comprendre qu'il y a là un artefact, un noyau d'opposition au réel indispensable à la survie de l'espèce. Cela seul peut expliquer qu'il soit si difficile, même avec toute la patience voulue, de l'entamer. Et c'est tout l'arsenal de concepts qui l'accompagne qui étale avec impudence la pauvreté pourtant efficace de sa mystification : « intégration », « égalité des chances », « rattrapage », « fracture sociale », « fracture scolaire », « politique d'intégration »... Et quoi encore ?

L'usage du mot banlieue n'est pas innocent. Très exactement, au regard de la situation, il est frauduleux et fait pour abuser. Cela, ne serait-ce que par ce qu'il réussit encore à suggérer, contre toute évidence, un monde où l'humanité n'était pas encore une « masse » s'ignorant obstinément comme telle – se déniait à n'importe quel prix comme masse « informe et sans qualité » –, un temps où le peuple semblait exister pour tous et où être pauvre, c'était d'abord être – et être le plus dignement possible – et non pas ne plus être, comme c'est le cas aujourd'hui, avec ce que cela comporte de détresse et de disposition au pire des abaissements.

Il faut démaquiller le réel, lui enlever cette parure de carnaval ; il n'y a plus de banlieues ni de faubourgs avec leur guinguettes et leurs bistrotts louches et pittoresques, c'est de gigantesques dépôts de rebuts humains dont le système ne veut plus qu'il s'agit. Ce que l'on veut cacher derrière le vocable de « problème urbain », ce sont de gigantesques réservoirs d'espèce humaine qui ne recèlent plus la moindre espérance de profit pour quiconque sauf pour les marchands de drogue, pour quelques imams sanguinaires à la recherche de futurs combattants de Dieu et pour les hypermarchés de chaussures. Il y a de cela seulement trente ans, beaucoup se seraient jetés sur cette masse potentiellement corvéable, laborieuse et exploitable, source possible de richesse grâce à l'activité de ses bras et à son absence de fraternité active, d'habitude d'autodéfense. Mais aujourd'hui, c'est une évidence, il n'en est rien ; il n'y a

même plus d'exploitation industrielle de cette masse humaine sans qualification à escompter ni même à imaginer pour l'industrie : la banlieue est un réservoir de résidus du capital. Pas même de déchets du système – cela pourrait laisser supposer que, comme pour les vieux, les accidentés, les chômeurs et les plus de quarante ans en général, ils ont été utiles au moins un quart d'heure dans leur vie. Ce sont des rebuts humains qui n'ont jamais servi et ne serviront jamais, des surnuméraires du capital, dévalués par l'automatisation et l'informatisation de la production. Des résidus de forces productives dont on ne sait parler qu'en euphémisant sans scrupule leur scandaleuse et dégradante situation de vivants excédentaires.

La question qui hante le libéralisme triomphant c'est : comment s'en débarrasser, mais comme nul n'a pour l'heure l'audace criminelle de la poser, la course aux diversions de toutes sortes reste ouverte. Au compte de celles-ci est cette idée aux allures charitables d'Écoles de la deuxième chance ! Deuxième chance qu'il faut entendre comme occasion exceptionnelle d'être utile au moins un temps avant de finir quoi qu'il advienne de la même manière que l'on a commencé, et passer du statut de résidu improductif à celui de déchet de la production. Voilà ce qui s'appelle une chance et surtout un « parcours de vie ». Ça consomme, certes, mais au final l'inutilité est malgré tout trop forte.

Ce qui est sans doute la marque la plus décisive de cet écrasement idéologique, c'est que désormais le peuple ne veut plus être peuple. C'est que ceux qui seraient à même de composer un peuple ont le peuple en horreur. Le rejet de la dimension collective de l'existence est ce qui est le plus collectivement partagé, le peuple est un peuple négatif radical, un anti-peuple et à ce titre un garant du pouvoir sans qualité qui le gouverne sans brutalité contre quatre chariots pleins par mois au supermarché, quatre-vingt-seize chaînes de télévision et du numérique plus qu'on ne peut l'utiliser. C'est pourquoi plus aucune politique digne de ce nom n'est possible aujourd'hui. La politique, une politique à hauteur de la situation réelle où est plongée l'espèce humaine, ne sera possible que lorsque devenir peuple sera la réaction au gâchis qui est fait de toute existence vécue comme un exploit individuel, lorsque la plupart cessera de se penser comme étant « le pouvoir ».

*à suivre...*





À première vue, l'horizon de la révolution semble derrière nous. Sauf qu'il n'a toujours pas été dépassé.

**TOUT CORPS VIVANT  
(HUMAIN, ANIMAL,  
VEGETAL) EST UN MOYEN  
DE DIFFUSION, UN MOYEN  
DE TRANSMISSION DE  
SIGNAUX PORTEURS DE  
MESSAGES SONORES,  
VISUELS, OLFACTIFS,  
ADRESSES A D'AUTRES  
CORPS VIVANTS. IL N'Y A  
UN AUTRE POUR LE CORPS  
QU'A LA CONDITION  
QUE LE CORPS SOIT CE  
MOYEN LA ET IL N'EST  
UN CORPS QUE DANS LA  
MULTIPLICITE DES CORPS  
ET PAR CE QUE TOUS SONT  
SAISIS ENSEMBLE EN UN  
INEXTRICABLE FAISCEAU  
DE LIENS.**